

**TABLEAU D'ORGANISATION DU SERVICE DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES
DU PREMIER DEGRE HORS 12 H EN CLASSE.
Répartition annuelle de 50%des 108 heures, hors A.P.C. devant élèves**

Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 : « *Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires, qui est arrêtée annuellement par l'IEN, dans le cadre général du tableau organisant le service des enseignants du premier degré adressé par les directeurs d'école aux IEN.* »

Ce tableau est un support organisationnel pour l'équipe. Il est transmis à l'IEN en début d'année. Il pourra être substitué par tout autre tableau faisant apparaître les mêmes éléments.

Ecole (<i>Tampon</i>)	Nom de l'enseignant(e) stagiaire :	Classe : Jours : <input type="checkbox"/> L M 1Me/2 <input type="checkbox"/> J V 1Me/2
-----------------------------------	----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nature du service	Dates	Horaires	Durée
6 heures Conseils d'école	Trimestre 1 :.....
	Trimestre 2 :.....
	Trimestre 3 :.....
24 h Concertation en lien avec les A.P.C. 1. Identification des besoins/élèves 2. Organisation A.P.C. 3. Articulation avec les autres aides 4. Cohérence du parcours entre les cycles
24 h Concertations 1. Conseil des maîtres 2. Conseil de cycle 3. Relation avec les parents 4. Elaboration et suivi P .P.S. 5. Continuité pédagogique entre les cycles, l'école et le collège	Conseil des maîtres Trimestre 1 : Trimestre 2 : Trimestre 3 : Conseil de cycle Trimestre 1 : Trimestre 2 : Trimestre 3 : Autres réunions d'équipe
18 h Formation			

Transmis à l'IEN par le directeur/la directrice le :